CERTIFICAT QUALIBAT

TRAITEMENT DE L'AMIANTE

Numéro AM1203 **Valable du 18/09/2023 au 17/09/2028**

ACCREDITATION N°5-0545, LISTE DES SITES ET PORTÉE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR

Situation administrative et juridique

Date de création : 21/11/2005
Forme juridique : SAS

Capital : 5 120 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC STRASBOURG 2006B1146

Etablissement : Secondaire
Numéro Siret : 485 197 552 00063
Code NACE : 4399A
Numéro caisse de congés payés : 4027578

Assurance Responsabilité travaux :
ALLIANZ IARD 62917590

Assurance Responsabilité civile et environnementale :
ALLIANZ IARD FRL003605

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/05/2026

Dénomination sociale : SOPREMA ENTREPRISES

21 RUE DU NOYER
CS 36322
35000 RENNES

Téléphone : 02 99 50 06 96 **Fax :** 02 99 50 18 88
Portable : 06 70 30 19 64
Responsabilité légale : KRATZEISEN STÉPHAN DIRECTEUR GÉNÉRAL

Responsable Technique : BARBIER ROMAIN

Site internet : http://www.soprema-entreprises.fr
E-mail : ilebrun@soprema.fr

Classification

	Effectif moyen	Tranche de classification	Chiffre d'affaires H.T.	Tranche de classification
Globale	123	EFF5	30 401 809	CA9
Dans l'activité	12	EFF2	3 100 004	CA6

Certification 1552 Traitement de l'amiante

Etape	Secteur(s) d'activités (à titre informatif selon l'annexe C la norme NF X 46-011)	Date d'attribution	Date d'échéance
Certification (renouvellement)	Ouvrages extérieurs de bâtiment Niveau d'empoussièrement : 2 - Date màj du D.U. : 01/07/2026	18/09/2023	17/09/2028

L'entité identifiée ci-dessus a été évaluée dans les conditions fixées par la norme NF X46-011 en vigueur et jugée conforme aux exigences de la norme NF X46-010 version 2012 : "Travaux de traitement de l'amiante - Référentiel technique pour la certification des entreprises" et en application des textes réglementaires suivants : Décret n°2012-639 du 4 mai 2012 modifié relatif aux risques d'exposition à l'amiante et Arrêté du 25 juillet 2022 fixant les conditions de certification des entreprises réalisant des travaux de retrait ou d'encapsulage d'amiante, de matériaux, d'équipements ou d'articles en contenant et les conditions d'accréditation des organismes certificateurs.
En conséquence de quoi il lui est délivré le présent certificat, établi conformément aux dispositions de la norme ISO/CEI/17065.

Edité le 30/10/2026

Le Président de la commission
Bertrand DECUIGNIERE

Le Président de Qualibat
Gérard SÉNIOR